



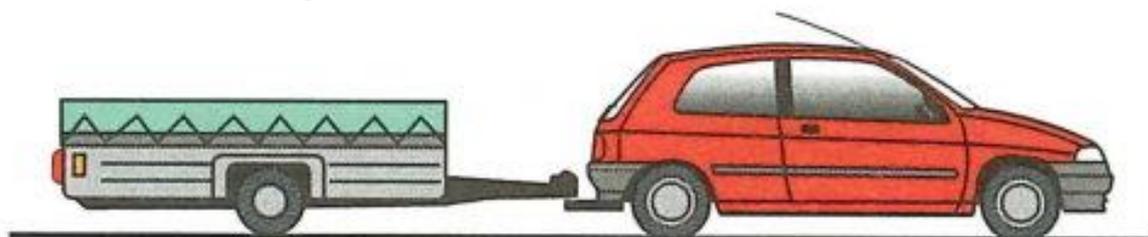
Fribourg, le 01.02.2019

Remorque - Catégorie B

La présente notice concerne les voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3500 kg et dont le nombre de places assises, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit.

La **catégorie B suffit** pour tracter

- une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg ;
- une remorque de plus de 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3'500 kg ;
- un chariot de dépannage (exception : n'est pas considéré comme une remorque, pas immatriculé).



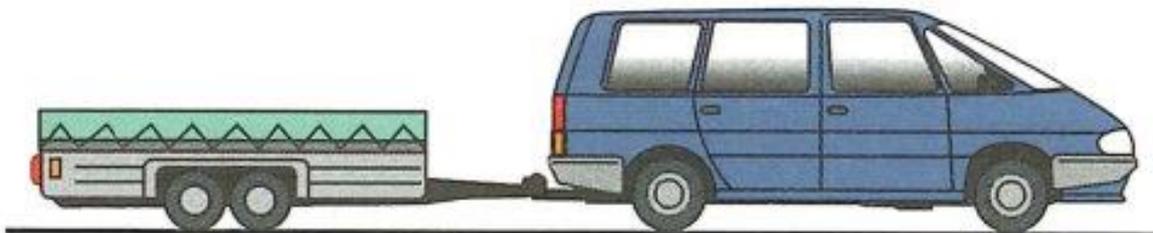
Remorque	Poids de l'ensemble	Véhicule tracteur
Poids total 1'500 kg	3'500 kg	Poids total 2'000 kg

Le poids de l'ensemble **ne dépasse pas** 3'500 kg

Conseil : si vous devez tracter régulièrement des remorques de plus de 750 kg, nous vous conseillons d'acquiescer la catégorie BE.

La **catégorie BE est nécessaire** pour tracter

- une remorque de plus de 750 kg et le poids de l'ensemble dépasse 3'500 kg ;



Remorque	Poids de l'ensemble	Véhicule tracteur
Poids total 1'500 kg	4'000 kg	Poids total 2'500 kg

Le poids de l'ensemble **dépasse** 3'500 kg